



**DIFFUSION VIA EUROCLEAR
A L'ATTENTION DES PORTEURS
DE LA SICAV MEDI-ACTIONS**

Code ISIN – Part C/D : FR0000284648

Issy-les-Moulineaux, le 28 Août 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actuellement porteurs de parts C/D de la SICAV **MEDI-ACTIONS** (ci-après le « Fonds ») géré par la Société de gestion **OFI INVEST ASSET MANAGEMENT** (ci-après la « Société de gestion ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quel changement va intervenir sur votre Fonds ?

Nous allons apporter une modification au niveau de l'actuelle méthode de calcul de la commission de surperformance (ci-après l'« Opération »).

Si sa formule reste identique, à savoir égale à 20% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence, un changement va être apporté, quant à la méthode de calcul de cette dernière.

Aucune modification n'a été apportée à la rubrique "Commission de surperformance" du prospectus, qui prévoit que :

« La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ».

*Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, **mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation**, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du portefeuille. Le taux de référence est égal à 50% du CAC40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) et à 50% de l'Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis). »*

Le schéma de souscriptions et de rachats de l'actif de référence utilisé pour définir la surperformance du Fonds s'appuie désormais sur des rachats considérés en nombre de parts et non plus en montant.

Cette évolution peut avoir un impact positif ou négatif sur les performances du Fonds et de l'indice de référence et peut entraîner une potentielle augmentation de la commission de surperformance.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette Opération prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 28 septembre 2026 avant l'heure limite de centralisation des ordres, soit avant 12h00, le Fonds ne prélevant aucune commission de rachat. Nous vous rappelons cependant que d'un point de vue fiscal, toute sortie est assimilée à une cession et donc soumise au régime des plus-values.



Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'Opération n'a aucun impact fiscal pour les porteurs si vous ne rachetez pas vos positions.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons également vivement de prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) de la part C/D du Fonds **MEDI-ACTIONS**.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la présente opération, dont les explications ci-dessous vous sembleraient insuffisantes, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Clients d'Ofi Invest Asset Management
Tel : 01 40 68 17 17 ou sur simple demande à l'adresse email suivante : service.client@ofi-invest.com.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la Société de gestion et la page du Fonds **MEDI-ACTIONS** avec les différents reports et rapports en ligne <https://www.ofi-invest-am.com/fr>.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Eric BERTRAND
Directeur Général

Signé par :

Eric Bertrand

B38B622788A4435...